

# Révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane

## Atelier Efficacité énergétique

27 septembre 2018



# Ordre du jour

Présentations :

- PPE bilan de la PPE actuelle et propositions de révision
- cadre local de maîtrise de la demande en énergie
- Réglementation Thermique, Acoustique et Aération : cadre et enjeux
- Audits énergétiques : cadre d'action

Tour de table et débats

Suites :

Recueil de propositions

Synthèse et arbitrages en comité stratégique de l'énergie



# Contacts et outils

Fonds de dossier sur le site internet de la DEAL :

Accueil > Développement durable, énergie et climat > Energie et climat > Planification en matière d'énergie > Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Contacts techniques :

[louise.lecurieux@ctguyane.fr](mailto:louise.lecurieux@ctguyane.fr) 05 94 27 12 07

[yan.sauvalle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:yan.sauvalle@developpement-durable.gouv.fr) 05 94 29 53 37

[deal973.spsdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:deal973.spsdd@developpement-durable.gouv.fr)



# Sommaire

Cadre et gouvernance de la PPE

La PPE actuelle : bilan et propositions

Articulation PPE / PLOM / Audits énergétiques



# Cadre et Gouvernance

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

« TEPCV »

Fixe des objectifs ambitieux pour chacun des départements d'Outre-Mer :

- 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020
- autonomie énergétique à l'horizon 2030

Crée deux outils de planification, pour la métropole et chaque « Zone Non Interconnectée » :

- La programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE
- Le schéma régional biomasse - SRB

# Cadre et Gouvernance

La PPE de Guyane :

- est l'outil stratégique de la politique énergétique du territoire guyanais
- co-élaborée par l'État et la CTG
- a été adoptée par décret n°2017-457 du 30 mars 2017

Elle couvre les périodes 2016-2018 et 2019-2023

Sa révision couvrira les périodes 2019-2023 et 2024-2028

# Cadre et Gouvernance

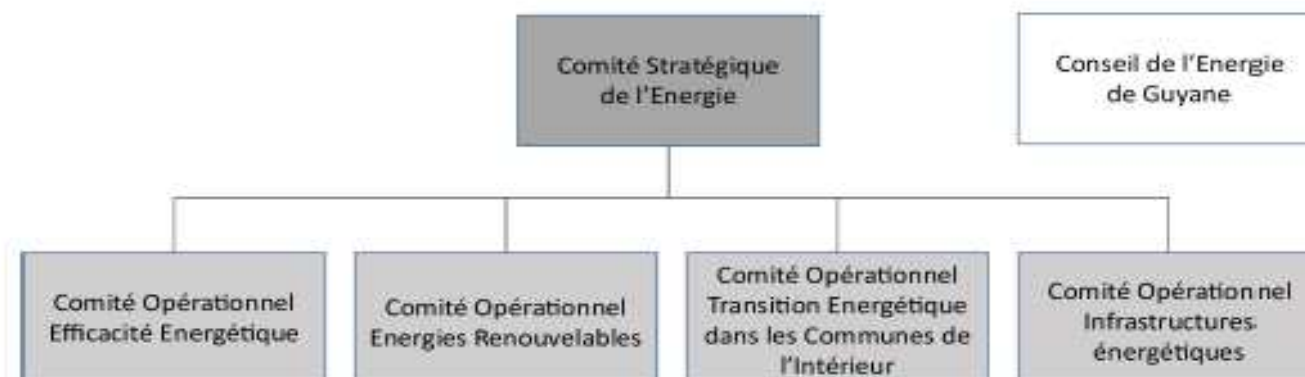
La gouvernance de la PPE :

- repose sur une co-présidence Etat-CTG
- s'inscrit dans la gouvernance de l'énergie en Guyane

1<sup>er</sup> Conseil de l'Energie : 20/06/18 – lancement de la révision de la PPE

Depuis le 31 mars 2017 :

- 4 comités stratégiques
- 20 comités opérationnels



# La PPE actuelle : bilan et propositions

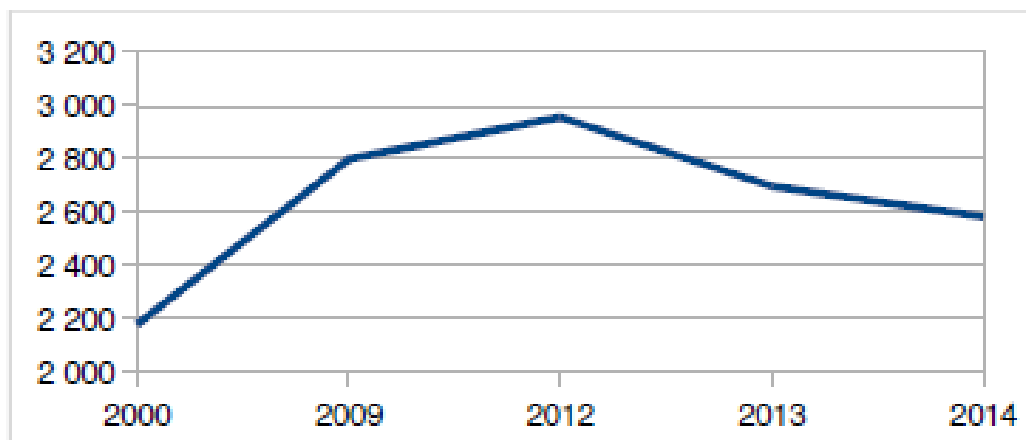


Figure 14 : Evolution de la consommation d'énergie finale en Guyane de 2000 et 2014 en GWh  
(source : GEC)

- ralentissement économique
- croissance démographique ralentie
- étiquetage « énergie »
- actions MDE (climatisation, chauffe eau solaires, réfrigérateurs, lampes basses consommation)



# La PPE actuelle : bilan et propositions

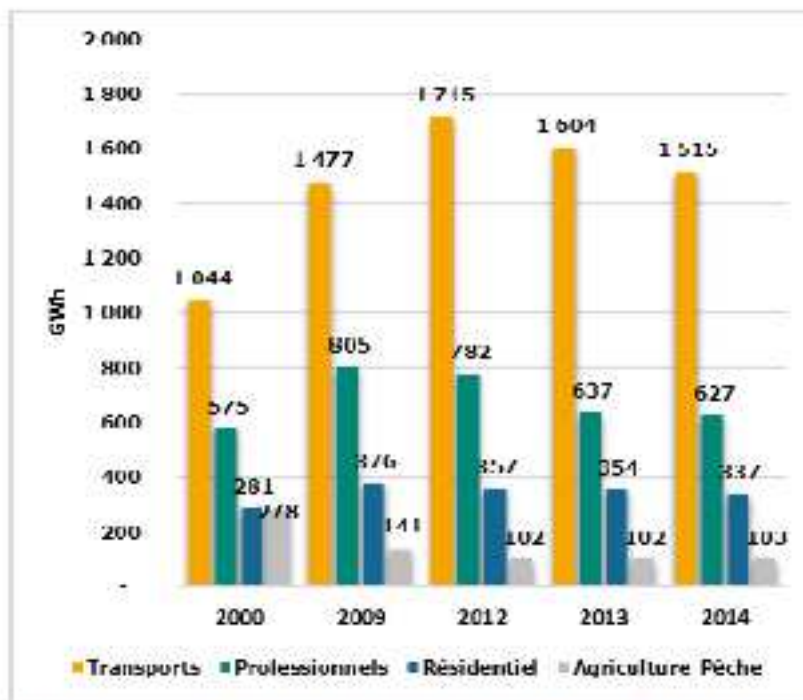
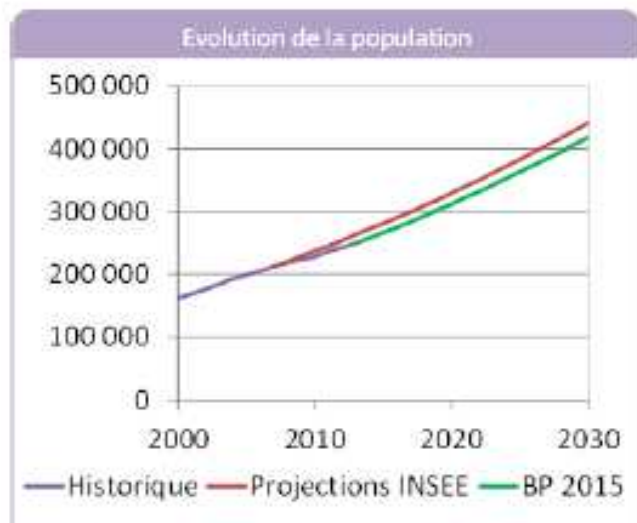


Figure 17 : Evolution sectorielle 2000-2014 de la consommation finale d'énergie en Guyane  
(source : GEC)

- importance des transports
- baisse portée par les secteurs « professionnels » et « particuliers »
- potentiels de croissance de la demande : démographie, équipements des ménages, croissance économique



# La PPE actuelle : bilan et propositions



Facteurs de croissance :

- population
- économie

Figure 18 : Evolution de la population utilisée par EDF à l'horizon 2030 dans le cadre de sa programmation (source : EDF)

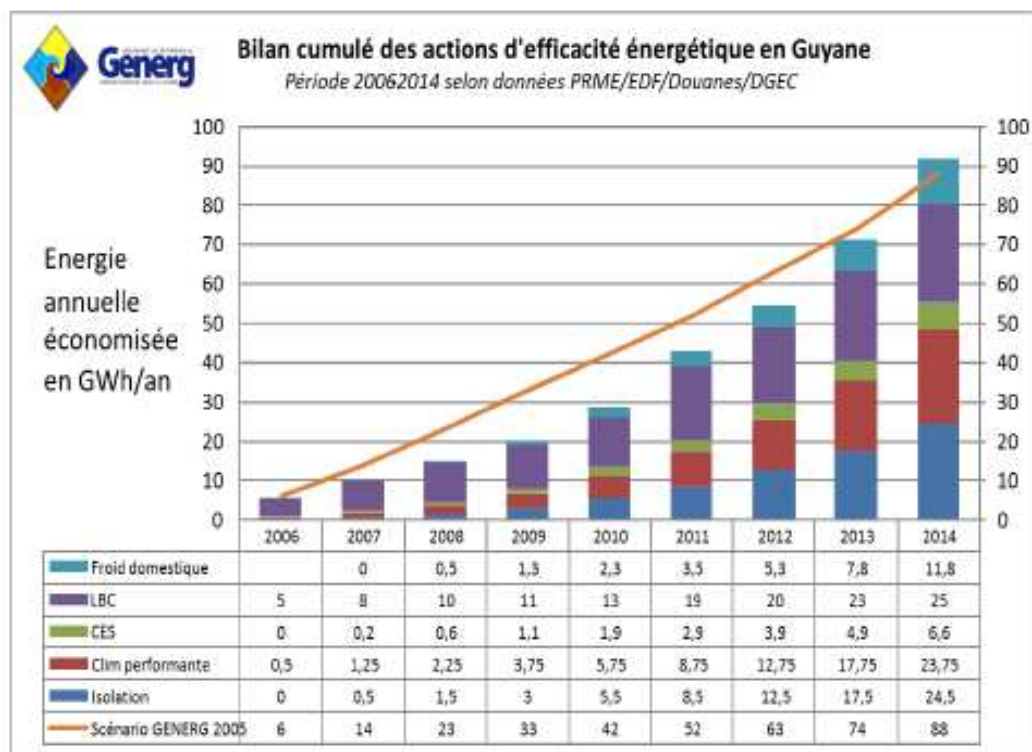
Principaux indicateurs économiques	Guyane	France <sup>(2)</sup>
PIB (milliards d'€ courants, 2013)	3,9 <sup>(1)</sup>	2 113,7
Taux de croissance du PIB (% , € constants, 2013)	2,9 <sup>(1)</sup>	0,3
PIB par habitant (€ courants 2013)	15 820 <sup>(1)</sup>	32 190
Taux de chômage (% , au sens du BIT, 2014)	22,3	8,9 <sup>(3)</sup>

(1) Estimation CEROM ; (2) Chiffres de 2013 sauf mention contraire ; (3) En moyenne sur l'année 2014

Figure 22 : Principaux indicateurs économiques de la Guyane (source : INSEE, CEROM, Douanes, IEDOM)



# La PPE actuelle : bilan et propositions



Environ 10 % de la production électrique évitée en 2015

Figure 23 : Cumul des actions d'efficacité énergétique menées en Guyane sur la période 2006-2014 (source : GÉNERG)



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GUYANE



# La PPE actuelle : bilan et propositions

Demande en énergie électrique : bilan prévisionnel d'équilibre offre/demande (EDF – 2017 et 2018)

*Hypothèses de population*

Population en milliers d'habitants	2013	2018	2023	2028	2033
Référence MDE	244	280	327	377	432

*Prévisions de consommation pour le scénario référence MDE*

Scénario référence MDE	2018	2019	2020*	2021	2022	2023
Energie annuelle moyenne (GWh)	936	953	973	988	1007	1025
Pointe annuelle moyenne (MW)	149	151	154	157	160	163

*Prévisions de consommation pour le scénario MDE renforcée*

Scénario MDE renforcée	2018	2019	2020*	2021	2022	2023
Energie annuelle moyenne (GWh)	932	945	960	971	985	998
Pointe annuelle moyenne (MW)	148	150	152	154	156	159

Référence MDE : poursuite en tendance des actions menées actuellement + pénétration véhicules électriques



# La PPE actuelle : bilan et propositions

Demande en énergie par secteurs :

→ Transports

cf. ateliers « transports et mobilité »

- Véhicules électriques et recharge par des EnR
- Plan de déplacement urbains (CACL)
- Transports en commun
- Infrastructures
- Modes doux
- ...

→ Communes de l'intérieur, sites non raccordés ....

cf. autres ateliers thématiques



# La PPE actuelle : bilan et propositions

La PPE actuelle prévoit de plus :

- Programmation de moyens d'actions (bâtiment - résidentiel, tertiaire et industriel)
- Actions transversales
- Objectifs chiffrés d'économies (résidentiel, tertiaire et industriel)
- Accompagnement des projets « TEPCV »
- Etude

Dans un contexte de précarité énergétique



# La PPE actuelle : bilan et propositions

## BATIMENT RESIDENTIEL

La PPE 2016-2018 et 2019-2023 prévoit des orientations cohérentes avec le Plan Logement Outre-Mer, dans la continuité du PRERURE et du SRCAE :

Programmation de moyens d'actions en matière de :

- Règles constructives applicables en Guyane
- Exigences accrues en matière de performance énergétique des équipements
- Sensibilisation des populations

→ habilitation législative « énergie » éventuellement nécessaire

→ articulation avec le PLOM (2015)

→ détail ci-après



# La PPE actuelle : bilan et propositions

Le PLOM intègre le principe directeur n°7

« engager la transition énergétique dans le secteur du bâtiment »

- Aider les bailleurs sociaux pour la réalisation de diagnostics énergétiques
- Aider les études utilisant des référentiels spécifiques  
ECODOM+, Qualité Environnementale Amazonienne, Approche environnementale de l'urbanisme
- Aider l'amélioration de l'habitat privé
- Lancer un AMI « méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de logements »
- Organiser des formations pour l'obtention du label « RGE »
- Développer la formation sur les économies d'énergie (lycée, CFA)
- Favoriser les travaux d'économies d'énergies
- Encourager la professionnalisation des installateurs/vendeurs matériels et matériaux
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique
- Accompagner les projets « TEPCV »





# La PPE actuelle : bilan et propositions

Propositions pour le secteur résidentiel collectif et individuel :

- Mettre à jour la PPE au regard du retour d'expérience de la mise en œuvre du PLOM
- S'appuyer sur le comité opérationnel « efficacité énergétique » pour harmoniser les suivis PPE/PLOM

# La PPE actuelle : bilan et propositions

## SECTEURS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS

La PPE prévoit sur la durée :

- Mise en place d'une RTAA tertiaire
- Promotion du management de l'énergie chez les gros consommateurs
- Soutien à l'autoconsommation/autoproduction et aux projets exemplaires
- Soutien au passage à l'acte post diagnostic énergétique
- Généraliser les bonnes pratiques de rénovation et mise sur pied d'un programme de réhabilitation du parc tertiaire
- Mise en place d'un mécanisme de tiers investisseur se rémunérant sur les économies d'énergie
- Actions sur l'éclairage public

# La PPE actuelle : bilan et propositions

## Propositions pour les secteurs tertiaires et industriels

- Maintien et poursuite des actions initialement prévues dont la RTAA tertiaire
- Déploiement en 2019 du dispositif réglementaire relatif au management énergétique

# La PPE actuelle : bilan et propositions

## ACTIONS TRANSVERSALES

La PPE prévoit sur la durée :

- Sensibilisation du grand public (intérêt, financement, dispositifs réglementaires)
- Accompagnement des filières locales « éco-construction »
- Montée en compétence des professionnels du bâtiment
- Développement d'outils d'observation et de suivi des impacts (coûts)
- Améliorer le soutien financier

# La PPE actuelle : bilan et propositions

## Propositions transversales

- Maintien et poursuite des actions initialement prévues
- Mise en place d'une Espace Info Energie



# La PPE actuelle : bilan et propositions

Objectifs chiffrés d'économie d'énergie

Ils ciblent la demande en électricité

PPE basée sur un scénario de MDE de référence  
Scénario de MDE volontariste évalué

Objectifs en MDE : tendre vers le scénario volontariste

Volumes cibles :

60 GWh en 2018 (7 % de la consommation en 2018)

151 GWh en 2023 (16 % de la consommation en 2023)

Cela représente environ 20 GWh annuels

Mise à jour du cadre local : ré évaluation affinée des objectifs 2023 et 2028



# La PPE actuelle : bilan et propositions

## QUELQUES CHIFFRES CLES

**68 300 Clients**

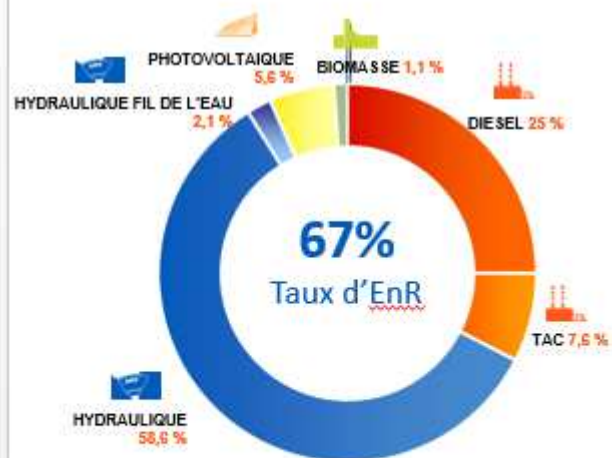
À fin 2017

**145 MW**

Puissance de pointe 2017

**928 GWh**

Production 2017



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GUYANE



# La PPE actuelle : bilan et propositions

Accompagnement des projets « TEPCV »

Appel à projet de 2014 « territoires à énergie positive pour une croissance verte »

8 signataires en Guyane : Communauté d'agglomération centre littoral (CACL), Communauté de commune de l'ouest guyanais (CCOG), communes de Matoury, Montsinery-Tonnegrande, Remire-Montjoly, Roura, Saint-Georges de l'Oyapock, Parc naturel régional de Guyane (PNRG)

80 % des actions démarrées

Comporte : mise en place de panneaux solaires, la mise aux normes de bâtiments et l'acquisition de véhicules électriques

Coût total de 4 724 000 €





# La PPE actuelle : bilan et propositions

Etude prévue par la PPE :

« Caractérisation de l'ampleur, la nature et les causes de la précarité énergétique »

Livrable prévisionnel courant 2018



# Les audits énergétiques

Obligation réglementaire : R 233-1 et suivants du code de l'énergie

**Depuis le 5 décembre 2015, toutes les grandes entreprises précitées doivent être en capacité de justifier à tout moment :**

- soit d'avoir réalisé un audit énergétique couvrant au moins 80% des factures énergétiques (définition dans la FAQ). L'audit doit dater de moins de 4 ans.
- soit d'être certifiée ISO 50 001 sur au moins 80% des factures énergétiques.

Une entreprise dont la certification ISO 50001 n'est plus en cours de validité n'est plus en conformité. Elle doit donc réaliser un audit énergétique dans un délai de 6 mois comme pour les entreprises nouvellement obligées (définition dans la FAQ).



# Les audits énergétiques

Entreprises concernées :

- + de 250 salariés

OU

- CA > 50 M€ de CA total de bilan > 43 M€

Pendant deux années comptables

→ Renseignement de Plate-forme informatique de recueil des audits énergétiques



# La PPE de la Guyane

MERCI DE VOTRE ATTENTION

